



Évaluez vos droits aux aides sociales
en quelques minutes

Le simulateur

Mes-aides.gouv.fr est un simulateur en ligne qui permet de déterminer les prestations sociales auxquelles peut avoir droit une personne, à partir d'une description simple de sa situation.

Cet outil offre une information personnalisée et transverse sur de nombreux droits auxquels une personne peut prétendre au vu de sa situation.

Diffusé auprès des acteurs de la cohésion sociale et de l'accès aux droits, ce simulateur est un réel outil d'accompagnement et de lutte contre le non recours.

Il peut être utilisé directement par toute personne souhaitant connaître son éligibilité aux prestations sociales et approcher le montant des aides simulées.

Ce simulateur a été développé par le SGMAP avec l'appui et l'expertise de partenaires institutionnels : Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), Direction de la Sécurité Sociale (DSS), Pôle Emploi, CNAF, CNAM, CNAV.

Le service évolue tous les jours pour garantir l'exactitude des résultats, notamment pour les situations les plus complexes, et une navigation toujours plus fluide.

Ainsi vos retours nous sont précieux et permettent de déterminer les évolutions à venir de l'outil. Faites part de vos observations via l'espace dédié sur le site (résultat inattendu, bug identifié...), elles nous permettront de poursuivre l'amélioration continue du service.

L'application Mes Aides se base sur le logiciel libre de simulation du système socio-fiscal français OpenFisca.





Quelles sont les prestations sociales calculées par mes-aides.gouv.fr ?

Minima sociaux : le Revenu de solidarité active (RSA), la Prime d'activité, l'Allocation spécifique de solidarité (ASS), l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), l'Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Prestations maladie : la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), l'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS).

Prestations familiales : les Allocations familiales, l'Allocation soutien familial, le Complément familial, l'Allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant.

Aides au logement : l'Allocation de logement sociale, l'Allocation de logement familiale, l'Aide personnalisée au logement.

Et d'autres : les Bourses de l'Education nationale (collège et lycée), etc.

D'autres dispositifs comme les aides des régimes spécifiques (RSI, MSA...), les tarifs sociaux de l'énergie et les prestations versées par des collectivités locales seront intégrés progressivement.

Les résultats d'une simulation sont-ils opposables au guichet ?

Non. **Mes-aides.gouv.fr** donne une estimation des prestations sociales auxquelles un usager pourrait prétendre compte tenu d'une situation décrite. Néanmoins le résultat de la simulation peut être différent du résultat de l'instruction d'une demande déposée au guichet en cas de changement de situation, de cas spécifique, ou d'informations qui ne sont pas prises en compte par le simulateur. Si vous rencontrez ce type d'écart, faites-le savoir via l'espace réservé sur le site. Cela permettra de corriger les résultats du simulateur.

Que faire après une simulation ?

Le simulateur propose une information sur les démarches à suivre pour déposer un dossier de demande de prestation (lien vers le site spécifique de l'organisme liquidateur, formulaire et liste des pièces justificatives). Il ne permet pas encore de déposer une demande directement en ligne.

Qu'est ce qui est fait des informations renseignées dans le cadre d'une simulation ?

Toute simulation est anonyme. **Mes-aides.gouv.fr** ne stocke aucune information personnelle.

Un message m'indique que mon navigateur n'est pas supporté, que faire ?

Installez un navigateur plus récent et plus sécurisé ! En effet, l'utilisation de **Mes-aides.gouv.fr** requiert une connexion internet et un navigateur récent. En particulier, les versions d'Internet Explorer antérieures à la 10 ne sont pas compatibles. Vous pouvez installer en autonomie Chrome ou Firefox, sans droits d'administration sur votre poste.



mes-aides.gouv.fr

Évaluez vos droits aux aides sociales
en quelques minutes

